



**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**Direction de l'enseignement scolaire**

**Base Elèves 1er Degré**

**LEXIQUE DES PRINCIPALES  
NOTIONS UTILISEES DANS  
L'APPLICATION INFORMATIQUE**

## SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| <i>ADMISSION</i> .....                     | 3 |
| <i>AFFECTATION PERMANENTE</i> .....        | 3 |
| <i>AFFECTATION TEMPORAIRE</i> .....        | 3 |
| <i>CLASSE</i> .....                        | 3 |
| <i>CLASSE ORDINAIRE</i> .....              | 4 |
| <i>CLASSE D'ADAPTATION</i> .....           | 4 |
| <i>CLASSE D'INITIATION</i> .....           | 4 |
| <i>CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE</i> ..... | 4 |
| <i>EFFECTIF RÉEL D'UNE ÉCOLE</i> .....     | 4 |
| <i>GROUPE D'ENSEIGNEMENT</i> .....         | 5 |
| <i>INE</i> .....                           | 5 |
| <i>INSCRIPTION</i> .....                   | 5 |
| <i>NON FRÉQUENTATION</i> .....             | 5 |
| <i>RADIATION</i> .....                     | 5 |
| <i>REGROUPEMENT</i> .....                  | 6 |
| <i>Responsable</i> .....                   | 6 |
| <br>                                       |   |
| <i>GESTION DE DROIT</i> .....              | 7 |
| <i>GROUPE D'UTILISATEURS</i> .....         | 7 |
| <i>UTILISATEUR</i> .....                   | 7 |

## **ADMISSION**

*L'admission concerne un élève, dans une école. Elle suit généralement l'inscription scolaire et est effectuée par le directeur de l'école dans laquelle l'élève est affecté.*

*Le processus d'admission est le plus souvent déclenché par une demande des parents, notamment dans les cas de première scolarisation ou de changement de domicile.*

*Cette demande est « acceptée » ou « mise en admissibilité » (admission conditionnée par le nombre de places ou les dates de naissance des enfants pour l'entrée en école maternelle).*

*Seule la constatation de la présence effective de l'élève dans l'école permet de valider « l'admission définitive ».*

*Un élève est admis définitivement dans une seule école, même s'il suit des enseignements dans plusieurs écoles.*

## **AFFECTATION PERMANENTE**

*Un élève admis définitivement dans l'école est obligatoirement affecté de manière permanente dans :*

- *une classe ordinaire*
- *ou une classe d'intégration scolaire (CLIS)*
- *ou une classe d'adaptation.*

## **AFFECTATION TEMPORAIRE**

*Après avoir été affecté de manière permanente dans une classe, un élève peut présenter un besoin d'enseignement complémentaire pour une période déterminée et être affecté temporairement dans une des structures suivantes dans son école ou dans une autre école :*

- *une classe d'initiation (CLIN),*
- *un regroupement d'adaptation*
- *ou un autre regroupement.*

*L'élève ainsi affecté temporairement, garde son affectation permanente dans sa classe et reçoit ainsi une double affectation pour une période déterminée.*

## **CLASSE**

*Une classe est constituée pour la durée d'une année scolaire et rassemble des élèves d'un ou plusieurs niveaux d'enseignement. Elle est confiée à un enseignant.*

*On distingue les classes ordinaires, les classes d'intégration scolaire (CLIS) et les classes d'adaptation.*

## **CLASSE ORDINAIRE**

*Une classe ordinaire est une classe d'un seul niveau ou une classe multi - niveaux.  
Les classes ordinaires se répartissent en neuf niveaux, structurés en trois cycles.*

*Les neuf niveaux sont :*

- *toute petite section*
- *petite section*
- *moyenne section*
- *grande section*
- *cours préparatoire (CP)*
- *cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année (CE1)*
- *cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année (CE2)*
- *cours moyen 1<sup>ère</sup> année (CM1)*
- *cours moyen 2<sup>ème</sup> année (CM2)*

*Les trois cycles sont :*

- *maternelle*
- *cycle 2*
- *cycle 3*

## **CLASSE D'ADAPTATION**

*Une classe d'adaptation est une classe permanente à effectif réduit, qui accueille des élèves manifestant des difficultés avérées à comprendre et à apprendre.*

## **CLASSE D'INITIATION (CLIN)**

*Une classe d'initiation regroupe des élèves non francophones ayant des besoins d'initiation à la langue française.*

## **CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS)**

*Une classe d'intégration scolaire accueille de façon différenciée des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.*

## **EFFECTIF RÉEL D'UNE ÉCOLE**

*A une date donnée, l'effectif réel d'élèves d'une école est le nombre d'élèves qui ont été admis définitivement dans cette école, jusqu'à cette date incluse et pour une période d'effet incluant cette date, qui ont reçu leur numéro INE (attribué et vérifié) et n'ont pas été radiés de cette école à une date d'effet précédant ou correspondant à la date de calcul.*

## **GROUPE D'ENSEIGNEMENT**

*Un groupe d'enseignement est un ensemble d'élèves réunis pour un enseignement thématique déterminé : les élèves sont issus d'une ou plusieurs classes , d'un ou plusieurs niveaux, d'une ou plusieurs écoles.*

## **IDENTIFIANT NATIONAL DE L'ÉLÈVE (INE)**

*Chaque élève admis définitivement dans une école, dès sa première scolarisation, se voit attribuer automatiquement un numéro interne à l'éducation nationale, appelé « identifiant national de l'élève » (INE), qu'il conservera pendant toute sa scolarité.*

## **INSCRIPTION SCOLAIRE**

*L'inscription scolaire concerne un élève. Elle est sous la responsabilité du maire.*

*Le processus d'inscription scolaire est déclenché par une demande d'inscription effectuée par les parents de l'élève ou ses représentants légaux. Après vérification de la recevabilité de la demande, la mairie désigne l'école que devra fréquenter l'enfant et délivre un certificat d'inscription.*

*Dans certains cas, l'inscription est effectuée par le directeur d'école par délégation du maire.*

## **NON FRÉQUENTATION**

*Cette opération est mise en œuvre pour un élève, par le directeur d'école, en cas de non fréquentation inexplicite de l'école par l'élève et en absence de réponse des parents.*

*La directeur d'école a l'obligation d'effectuer auprès de l'inspecteur d'académie une demande de recherche d'élève perdu de vue pour l'école.*

## **RADIATION**

*La radiation d'un élève met fin à son admission définitive dans l'école.*

*Elle est mise en œuvre par le directeur de l'école où l'élève avait été admis, à la suite d'évènements tels que : changement d'école, passage en 6<sup>ème</sup>, résultat négatif de la recherche d'un élève perdu de vue.*

*Le directeur d'école délivre un certificat de radiation qui est remis aux parents.*

## **REGROUPEMENT**

*Un regroupement est une modalité de prise en charge des élèves qui fonctionne de manière discontinue ; le nombre d'élèves qui le constitue est variable et ils peuvent être issus de classes différentes.*

## **RESPONSABLE**

*Les personnes détenteurs de l'autorité parentale sont la mère et le père ou un tiers détenteur de l'autorité parentale (suite à une décision de justice).*

*D'autres personnes référentes peuvent être identifiées pour la gestion courante de l'école, en particulier les personnes à prévenir en cas d'urgence.*

## TERMES RELATIFS A LA GESTION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE

### **GESTION DE DROIT**

*Un administrateur peut créer, gérer et supprimer des groupes d'utilisateurs. Chaque groupe sera associé à des droits sur l'application. Les droits sont découpés par entrées (mairie, directeur d'école, IA /IEN), puis par menu et sous-menus composant chaque entrée.  
La gestion des droits d'accès est placée sous l'autorité administrative de l'IA-DSDEN.*

### **GROUPE D'UTILISATEURS**

*Ensemble d'utilisateurs ayant accès à des fonctionnalités communes et à des droits communs (écriture, lecture ...)*

### **UTILISATEUR**

*Un utilisateur est une personne susceptible d'utiliser l'application, par exemple : un directeur d'école, un maire, un inspecteur de l'éducation nationale (IEN), un inspecteur d'académie directeur des services départementaux (IA).*